Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260216-20260216DCM6-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.02.16 DCM6

Séance du 16 février 2026

Date de convocation : 10 février 2026
Date d'affichage : 10 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize février, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Adeline BIDAULT, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Marie-Thérèse GARRET, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Martine LE PERSON, Mme Sylvie PODEUR, Mme Élise QUINQUIS et Mme Annie TALANDIER.
M. Florent BÉGOC, M. Jean-Michel GUENEUGUES, M. Bernard LE BIS, M. Christophe LE GAL, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Cyril BELLO à Mme Sylvie PODEUR ;
Mme Delphine CHAMBRIN à Mme Viviane GODEBERT ;
M. Steven LE MOIGNE à M. Philippe MÉON ;
Mme Julie LE ROUX à M. Bernard LE BIS ;
M. Florian MOREL à Mme Frédérique CLECH.

Absents :
M. Jean-Michel ABARNOU ;
Mme Clara CHAOUI ;
M. Michel MARC ;
Mme Cécile SOLINSKI.

M. Christophe LE GAL a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public
Domaine : 7.10 Divers – Conventions financières

Exposé

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le SDEF a contractualisé avec la Caisse des dépôts et consignations un financement pour les programmes de rénovation de l'éclairage public par une avance remboursable dénommée Intracting.
L'intracting est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique de façon à réduire la consommation d'énergie. Dans ce cadre, le SDEF souhaite

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260216-20260216DCM6-DE

accompagner les collectivités du Finistère en procédant à la rénovation énergétique de l'éclairage public.

La commune de Locmaria-Plouzané a exprimé son souhait d'adhérer à ce programme. Il est ainsi proposé d'établir une convention financière.

Cette convention financière « *convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public* » a pour objet les modalités de la prise en charge par la commune d'une partie des dépenses engagées pour la rénovation de son éclairage public.
Le montant des travaux est estimé à 504 300,00 euros HT. La participation de la commune s'élève à 291 645,59 € dont 252 125,00 € sur la part investissement et 39 520,59 € de frais financiers.

Cette participation sera remboursée au SDEF sur une période de 10 ans selon l'échéancier précisé dans la convention.

Délibération

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public entre la commune et le SDEF ;
- D'approuver le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 291 645,59 € selon l'échéancier précisé dans la convention ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention et tout avenant à intervenir.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANÉ (Finistère)

M. Christophe LE GAL,

Secrétaire de séance.